

## SAINT POL DE LEON

### TARIF TRANSACTIONS IMMOBILIERES

HONORAIRES T.T.C. (TVA à 20% incluse)

HONORAIRES	PRIX COMPRIS ENTRE
Honoraires minimum	0 et 50 000 euros
7%	50 001 et 100 000 euros
6%	100 001 et 170 000 euros
5%	170 001 et 300 000 euros
4,5%	supérieur à 300 001 euros

Honoraires à la charge de l'acquéreur si mandat de recherche  
**Prix estimation : sur devis** (Fonction du bien et de la situation)

### TARIF LOCATIONS (hors saisonnier)

<b>Conformément à la loi ALUR de 2014</b>	<b>BAUX A USAGE D'HABITATION (Principale, Secondaire et meublée)</b> - Zone très tendue : 12 euros par mètre carré - Zone tendue : 10 euros par mètre carré - Autres communes : 8 euros par mètre carré ( <b>Zone St Pol de Léon</b> ) <b>ETAT DES LIEUX</b> : 3 euros par mètre carré
	Ces honoraires sont à la charge de chacune des parties  <b>AUTRES BAUX DE DROIT COMMUN (garage, parking, etc...)</b> 17% du loyer annuel hors charges, à la charge du locataire  <b>BAUX A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL :</b> 10% TTC du loyer triennal hors charges A la charge du preneur sauf accord conventionnel
<b>HONORAIRES MINIMUM : 100 euros TTC</b>	

### TARIF GÉRANCE LOCATIVE

7,5 % H.T. du quittancement, soit 9% TTC du quittancement (TVA à 20%)

**OPTION GARANTIE DES LOYERS IMPAYÉS ET DÉTÉRIORATION IMMOBILIERE :**

4,2% du quittancement

**OPTION VACANCES LOCATIVES**

2,5% du quittancement

### TARIF SAISONNIER (TVA à 20%)

**Honoraires de transaction (charge locataire) : 15% TTC sur le montant de la location**

**Honoraires de gestion (charge propriétaire) : 15% TTC sur le brut propriétaire**